



Le Conseil d'Etat

4539-2021

Département fédéral de justice et police
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Concerne : approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2021/1150 et (UE) 2021/1152 en ce qui concerne l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) (développements de l'acquis de Schengen)

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a bien reçu votre lettre du 11 août 2021, par laquelle vous avez invité le gouvernement cantonal à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge, et il vous en remercie.

Nous prenons acte que la priorité de l'UE est d'assurer la sécurité dans un espace ouvert en instaurant un système de contrôles pour identifier les ressortissants des pays tiers exemptés de l'obligation de visa. L'ETIAS (European Travel Information and Authorization System), qualifié d'autorisation de voyage, est par conséquent le système qui permet de détecter des problématiques migratoires à l'encontre des visiteurs exemptés de l'obligation du visa pour entrer dans l'espace Schengen.

C'est l'amélioration de la gestion intégrée des frontières extérieures qui est en jeu, et nous sommes d'avis qu'il s'agit de développer de nouvelles technologies pour lutter efficacement contre la migration illégale. Le développement de l'acquis de Schengen passe impérativement par un processus d'interopérabilité pour relier, entre eux, différents systèmes opérationnels d'informations au sein de l'UE.

Nous considérons que l'échange d'informations, notamment avec l'ETIAS, permettra de combler le vide sécuritaire actuel, en renforçant les contrôles frontaliers des personnes libérées de l'obligation du visa. Instaurer une gestion intégrée des frontières efficace en collectant les données du système d'entrées et de sorties (EES) et l'ETIAS de manière simultanée, visera à améliorer la sécurité intérieure.

Au regard de ce qui est mentionné dans le rapport explicatif, nous émettons certaines réserves en lien avec la charge financière et les besoins en personnel que devrait supporter notre canton avec l'introduction d'ETIAS.


L'accord de collaboration qui lie le canton de Genève avec le Corps des gardes-frontière implique que ce dernier est prioritairement impacté en première ligne des contrôles frontière par la gestion d'ETIAS. Dès lors, la question se pose de savoir si la réorganisation de l'Administration fédérale des douanes aura un effet sur l'organisation de la police cantonale genevoise en matière de contrôles des frontières extérieures.

Indépendamment des réserves formulées, notre Conseil soutient le projet d'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise et la mise en œuvre des règlements de l'UE.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien prêter aux observations de notre Conseil et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco